



Non respect du titre de propriété

Par apolline

Bonjour,

Ayant acquis par acte sous seing privé, une part d'indivision - 1/5ème- propriétaire d'un hangar - parking d'un avion -, je me suis vu opposer au décès de mon mari la prise de cette part par le président de l'aéroclub qui loue depuis plusieurs années cet espace au profit de l'aéroclub.

Il est évident que j'ai refusé d'en payer les charges, mais je souhaiterais savoir si, ne réussissant pas à vendre cet emplacement, sa propriété peut m'échapper ??

Quand quelqu'un loue un local qui ne lui appartient pas y a-t-il un délai au bout duquel il devient propriétaire ipso facto?????

Merci pour votre réponse

N L